



Les femmes peuvent-elles enseigner dans l'Église?

1. Une diversité de dons
2. Deux restrictions
3. Le don de la prophétie
4. L'enseignement
5. Un grand nombre de services et de ministères possibles
6. Quelques dangers à éviter
7. Vivre ensemble par la grâce de Dieu

1. Une diversité de dons

- a. Le Nouveau Testament enseigne clairement que les femmes, comme les hommes, ont reçu des dons variés et que l'exercice de ces dons est indispensable à la vie de l'Église (Rm 12.3-8; 1 Co 12; 1 Pi 4.10).
- b. Le Nouveau Testament contient plusieurs exemples de femmes ayant exercé leurs dons dans différents services, en particulier auprès du Christ et de l'apôtre Paul (Élisabeth, Marie mère de Jésus, Marie de Béthanie, Phœbé, Priscille, etc.).

2. Deux restrictions

- a. En 1 Timothée 2.11-12 et 1 Corinthiens 14.33-35, l'apôtre Paul impose toutefois certaines restrictions aux ministères que les femmes peuvent exercer dans l'Église, en particulier l'enseignement de la doctrine et l'autorité sur les hommes.
- b. Ces restrictions ne sont pas fondées sur une supposée infériorité de la femme (nature : faiblesse intellectuelle ou spirituelle) ni sur des circonstances historiques particulières (culture : pas éduquées, bruyantes, trop autoritaires). Ces restrictions ne sont donc pas des accommodations au contexte social ou culturel, mais découlent plutôt de l'ordre dans lequel Dieu a créé l'homme et la femme à l'origine. Par conséquent, elles sont permanentes et valides pour toutes les femmes de tous les temps et en tous lieux.
- c. Durant 19 siècles d'histoire, l'Église s'est en général conformée à ces restrictions (on retrouve quelques exceptions dans des groupes sectaires hérétiques : gnostiques, montanistes, quakers). C'est seulement depuis la deuxième moitié du 20^e siècle qu'un nombre croissant d'Églises ont modifié leurs pratiques en admettant des femmes dans des ministères d'enseignement et de direction.

3. Le don de la prophétie

- a. Dans l'Ancien Testament, certaines femmes ont exercé le rôle de prophétesses (Myriam, Ex 15.20-21; Déborah, Jg 4; Houlda, 2 R 22.14-20). Comme les autres prophètes, elles ont reçu des révélations infaillibles de Dieu. Contrairement aux prophètes masculins de l'Ancien Testament (Ésaïe, Jérémie, etc.), elles n'ont toutefois pas exercé ce don de façon publique, respectant ainsi l'autorité masculine dans la communauté de l'alliance.
- b. Dans le Nouveau Testament, toutes les femmes peuvent exercer le don de prophétie en privé ou en public (Ac 2.17-18; Ac 21.9; 1 Co 11.5). La prophétie dans le Nouveau Testament n'est toutefois pas une révélation infaillible. Les femmes sont appelées à exercer ce don en reconnaissant l'autorité de l'homme, respectant dans l'Église l'ordre dans lequel Dieu a créé l'homme et la femme (1 Co 11).

4. L'enseignement

- a. La prophétie (dans l'Église du Nouveau Testament) et l'enseignement doivent être distingués. Prophétie : révélation ou impression spontanée qui peuvent venir de Dieu ou non, et qui doivent être évaluées et jugées (1 Co 14.29; 1 Th 5.20-21). Enseignement : présentation ordonnée et suivie de la révélation divine déjà donnée. Que les femmes puissent prophétiser dans l'Église n'implique donc pas qu'elles soient autorisées à enseigner aux hommes.
- b. Le don d'enseignement dans l'Église ne semble pas se limiter aux hommes (Rm 12.7). Les femmes âgées sont appelées à exercer un ministère d'enseignement auprès des jeunes femmes (Tt 2.4-5). Les femmes peuvent donc exercer leurs dons d'enseignement et de direction auprès d'autres femmes. Eunice et Loïs, la mère et la grand-mère de Timothée, sont aussi des exemples de femmes ayant transmis la foi à leur fils ou petit-fils (2 Tm 1.5; 3.14-15).
- c. Aucun exemple ne montre que des femmes aient enseigné à des hommes dans le Nouveau Testament (le cas de Priscille, en Actes 18.26, n'est pas concluant ni public).

5. Un grand nombre de services et de ministères possibles

- a. Les Écritures ne s'acharnent pas à restreindre ou limiter les femmes, mais nous encouragent à reconnaître les innombrables services qu'elles peuvent et doivent rendre et les dons qu'elles peuvent exercer.
- b. Par exemple : la prière, l'évangélisation, la littérature, l'instruction aux femmes et aux jeunes, l'aide aux malades, aux handicapés, aux pauvres et aux personnes âgées, le soutien financier à la mission, la relation d'aide, l'hospitalité, la musique, etc., sans oublier premièrement leur rôle comme épouse et comme maman!
- c. Par conséquent, nous devons favoriser et encourager la pleine et libre participation des femmes à tout service et à toute activité qui ne sont pas touchés par les deux restrictions mentionnées en 1 Timothée 2.9-15.

6. Quelques dangers à éviter

L'Église aujourd'hui doit faire de grands efforts pour éviter plusieurs dangers, entre autres :

- a. De la part des hommes : aimer le pouvoir; manquer de douceur et d'humilité; dénigrer l'essentielle contribution des femmes dans différents ministères; abdiquer la responsabilité spirituelle particulière confiée aux hommes dans la famille et dans l'Église.
- b. De la part des femmes : résister aux limites de leurs rôles; développer du ressentiment; négliger d'utiliser leurs dons dans des ministères appropriés.

7. Vivre ensemble par la grâce de Dieu

Les fidèles du Seigneur doivent sans cesse confesser leurs péchés, rechercher le pardon et la grâce du Seigneur, lui demander la force de se réformer et la sagesse d'approfondir à la lumière de sa Parole les questions encore non résolues, dans un climat d'amour et de paix entre frères et sœurs en Jésus-Christ.

Paulin Bédard, pasteur

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2015. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))